

cerez sur l'emploi des fonds mis par vous dans l'entreprise, vous êtes sûrs qu'il n'y aura pas de gaspillage, et la propriété prendra de la valeur. Vous n'aurez pas à dépenser les 100 millions de l'an prochain et si, dans un an ou deux, il faut en définitive prendre possession du réseau, vous aurez du moins sauvé du désastre 50 ou 75 millions peut-être.

Je passe à la dernière question que je veux discuter, c'est-à-dire, le mode à suivre pour déterminer le chiffre de la rémunération, s'il faut en payer. J'abonde dans le sens des observations formulées, cet après-midi, par mon honorable ami de Welland (M. German). A mon avis, il n'y a pas lieu de soumettre cette affaire à un conseil d'arbitres. Les arbitres envisageraient la question au point de vue du sentiment, ce qu'un juge de la cour de l'Echiquier ne ferait pas. Si nous devons recourir à l'arbitrage ou payer à Mackenzie et Mann ce à quoi ils peuvent avoir droit, assurément, la détermination de la somme à leur payer devrait être confiée à un homme qui appliquerait toutes les formalités et les connaissances voulues pour déterminer la valeur réelle de cette entreprise. Nous savons tous à quoi nous en tenir sur les arbitrages. Il n'y a peut-être pas un avocat dans cette Chambre qui, s'il veut parler sincèrement, ne nous dira pas qu'il a toujours conseillé à ses clients de ne pas avoir recours à l'arbitrage. J'ai adopté comme règle presque invariable, dans l'exercice de ma profession, de conseiller à mes clients de ne pas avoir recours à l'arbitrage; parce que les arbitres, nommés comme on les nomme ici, feront toujours des concessions. Une partie fait valoir une prétention déraisonnable. J'ose dire que Mackenzie et Mann prétendront, devant ce conseil d'arbitres, qu'ils ont droit à \$100,000,000, et sans doute, l'arbitre du Gouvernement dira: "Vous n'avez droit à rien". Puis ils continueront à argumenter, et finalement partageront le différend. Voilà ce qui arrive dans la plupart des arbitrages, et il en résultera que Mackenzie et Mann obtiendront trois fois plus que ce à quoi ils ont droit.

En soumettant la question à la cour de l'Echiquier, on obtiendra au moins une décision basée sur des principes bien connus qui devraient présider à la détermination de la rémunération en pareille matière. M'appuyant donc sur ces raisons, je m'oppose fortement aux propositions contenues dans cette résolution, et j'espère que le Gouvernement, même à cette date tardive, verra jour à reconsidérer la question, et consacrera aussi peu d'argent que possible à cette entreprise, afin que la compagnie

puisse se tirer d'embarras pendant un an ou deux, dans l'espoir que la guerre finira —et sûrement elle se terminera dans ce laps de temps. Si, à cette époque, vous n'aviez affaire qu'au Nord-Canadien, il n'y aurait pas d'aussi fortes raisons d'ajourner l'affaire; mais il reste encore à envisager le grand problème des chemins de fer au Canada. En faisant l'acquisition du Nord-Canadien, aurez-vous réglé la question des chemins de fer? Non, il reste la question du Grand-Tronc-Pacifique, celle du Transcontinental national, et celle de l'Intercolonial.

L'hon. M. LEMIEUX: Et les lignes d'embranchements?

M. CARVELL: Il y a les lignes d'embranchements dans tout le Canada. Si le Gouvernement propose d'acquérir le Nord-Canadien, parce que la compagnie ne peut plus l'exploiter, comment pourra-t-il éviter de faire l'acquisition de toutes les lignes d'embranchements qui ne peuvent faire leur exploitation, faute d'argent?

Le ministre de la Marine (M. Hazen) le sait, dans son propre comté il y a une ligne d'embranchement qui n'est presque plus en exploitation, parce que la compagnie ne peut trouver de fonds pour la faire fonctionner. Sans doute, c'est là une entreprise qui ne saurait soutenir la comparaison avec le Nord-Canadien, mais elle a autant d'importance pour la population de ce comté que le Nord-Canadien en a pour le reste du pays.

Comment le Gouvernement pourrait-il légitimement se charger du Nord-Canadien, et se désintéresser des réseaux du Canada, si petits soient-ils, qui ne peuvent s'exploiter faute de fonds? Chaque ligne d'embranchement de l'Intercolonial—et si je le mentionne, c'est qu'il y a peu de lignes d'embranchements ailleurs qui n'appartiennent pas aux grands réseaux—a tout autant droit que le Nord-Canadien de réclamer le concours financier de l'Etat, dans l'impuissance où elle se trouve de continuer son exploitation sans cette aide.

Et mon honorable ami pose un principe dont il ne pourra plus s'écarter. Il pose un principe qui devra être appliqué dans toutes les parties du Canada.

M'appuyant sur ces raisons, j'ose espérer que le Gouvernement réfléchira mûrement, avant de s'engager davantage dans la voie où il est entré. Qu'il consacre aussi peu d'argent que possible à cette entreprise, afin de la maintenir en activité